

Typologie textuelle et polyphonie : quelques questions

1. Introduction

La problématique des typologies textuelles constitue un domaine important dans la linguistique textuelle. Nombreuses sont les questions qui se posent. Je vais tout de suite en préciser quelques-unes qui sont liées à la dimension énonciative des textes, plus précisément à la notion de *polyphonie*. Ces questions sont directrices pour les réflexions qui suivent.

1. Quel pourra être le rôle de la théorie de la polyphonie linguistique dans une typologie textuelle?
2. Qu'est-ce que la notion de polyphonie pourra ajouter à des caractéristiques courantes telles que *narratif*, *argumentatif*, *descriptif*, *explicatif*, etc. ?
3. Est-ce que la polyphonie pourra constituer le facteur central, de sorte que l'on pourra procéder à une sous-catégorisation de textes à partir de la distinction textes polyphoniques / textes non-polyphoniques ?

Mes réflexions n'aboutiront pas à des réponses claires et nettes. Elles constitueront plutôt la base d'une discussion qu'il vaut la

peine de soulever. Pourquoi soulever une telle discussion liée aux typologies textuelles ? Vu le grand nombre de typologies proposées, on pourrait penser que le sujet est épuisé. Il n'en est rien. Devant cette «inflation» de typologies, selon le terme de Roulet (1991), certains chercheurs ont été amenés à proposer des typologies de typologies (voir par exemple Petitjean 1989). D'autres ont insisté sur le caractère prématuré des classifications de texte (voir Roulet 1991 et Laurendeau 1990). Ces travaux, ainsi que bien des analyses de textes authentiques, signalent nettement que les critères utilisés ne sont pas seulement hétérogènes, mais aussi, bien souvent, vagues et définis d'une manière peu satisfaisante. Voilà une raison du scepticisme souvent prononcé par rapport à ces typologies. Mon objectif dans la présente intervention est d'atténuer ce scepticisme et cela à l'aide de la théorie de la polyphonie, telle qu'elle est développée par Oswald Ducrot (1984) et élaborée par Henning Nølke (voir surtout Nølke 1989 et 1994).

Tout d'abord il faut apporter quelques précisions. La problématique des typologies textuelles est trop vaste pour être discutée en profondeur ici. Par conséquent, je ne parlerai ni des questions liées à la distinction entre *genre* et *type* de texte, ni des questions particulières liées aux classifications des genres littéraires. En gros, je me limiterai aux typologies définies par des critères linguistiques ou critères dits *internes*, contribuant à classer des *types* de texte, par opposition aux critères dits *externes* ou socio-culturels, qui eux contribuent à la définition des *genres* de texte (voir par exemple Bhatia 1993 et Swales 1990). En termes simples, un *type* de texte peut se réaliser dans des *genres* différents, comme par exemple le type narratif dans des genres tels que la fable ou le fait divers, ou le

type argumentatif dans des genres tels que l'éditorial ou le discours politique.

Pour ce qui est de la problématique particulière des *types de texte*, Finn Frandsen (1998) en a donné une présentation, résumée en quatre grands points : le nombre de types de texte, la relation entre types de texte à l'intérieur d'un texte, la relation entre type de texte et moyens linguistiques et la relation entre type de texte et fonction communicative. C'est son troisième point - la relation entre *type de texte* et moyens ou marques linguistiques - qui m'intéresse tout particulièrement ici.

Je voudrais aussi préciser que je ne ferai pas de distinction entre texte littéraire et texte non-littéraire. Pourtant, il sera surtout question de textes non-littéraires.

Enfin, il faut noter que quand je parle de type de *texte*, j'entends généralement type de *séquence* ou type de *micro-texte*. Un texte, que ce soit un roman de plusieurs centaines de pages ou un éditorial journalistique d'une seule colonne, constitue dans la plupart des cas une unité *hétérogène*. Une telle unité peut contenir plusieurs séquences ou micro-textes différents, plus précisément de types différents, tels que le type argumentatif, le type narratif, etc. (voir Adam 1992). Ce principe peut être illustré à l'aide de l'exemple de la fable, où l'on trouve bien souvent des séquences dialogales ou descriptives insérées dans le narratif. Cependant, pour des raisons pratiques, j'utiliserai *type de texte* dans ce qui suit (et non pas type de séquence ou type de micro-texte). Cette simplification se justifie d'ailleurs par le fait que ce n'est pas l'hétérogénéité textuelle qui sera traitée ici, c'est-à-dire les différentes manières d'insérer des micro-

textes dans le macro-texte. Ce sont plutôt les *types* de micro-textes homogènes, régis par certains principes déterminés, qui m'intéressent.

Revenons maintenant à la notion de polyphonie. Par la présentation de la version linguistique de la théorie de la polyphonie que Henning Nølke a faite (voir Nølke 1994 et ce volume) - et c'est cette version sur laquelle je base mes études - on sait qu'il s'agit avant tout d'une théorie faite pour le niveau de la phrase ou de l'énoncé. Les exemples de phénomènes qui peuvent être décrits à l'intérieur de ce cadre sont nombreux (structures de négation, de concession, de cause, divers connecteurs, structure thème-rhème, focalisation, présupposition, discours rapporté, etc.). Cependant, mon intérêt pour la théorie de la polyphonie porte tout particulièrement sur l'unité du texte. Mon programme, en tant que «textualiste», est d'élaborer l'analyse polyphonique dans le cadre de la linguistique textuelle. C'est là un projet qui pose des problèmes méthodologiques non-négligeables, mais des problèmes qu'il vaut la peine d'attaquer.

La suite de mon intervention sera divisée en trois parties. D'abord, je renverrai à quelques études que j'ai déjà entreprises dans le domaine de ce qu'on pourrait appeler la *polyphonie textuelle*. Les résultats de ces études pourront démontrer que la perspective polyphonique est tout à fait pertinente pour l'analyse textuelle. Ensuite, je consacrerai la seconde partie à des questions liées plus directement aux *typologies* textuelles. Pour finir, je tenterai de répondre aux questions posées ci-dessus et ainsi de préciser certains points qu'il faut étudier pour progresser dans la problématique soulevée.

2. Polyphonie textuelle - quelques applications de la théorie de la polyphonie au niveau textuel

Pour justifier la pertinence de la polyphonie pour des *typologies* textuelles, il faut démontrer que la perspective polyphonique est fructueuse pour l'analyse textuelle en général. Dans mes études, mon point de départ a été une hypothèse selon laquelle la polyphonie pourrait contribuer considérablement à l'analyse textuelle, principalement à cause de son ancrage linguistique. La polyphonie - dans sa version linguistique - se base sur des marques linguistiques explicites.

Pour ce qui est du passage du niveau de la phrase au niveau du texte, Henning Nølke a déjà esquissé quelques principes fondamentaux de l'analyse polyphonique de textes entiers (voir Nølke 1994:261-266). Il propose une analyse en deux étapes. Dans la première, chaque phrase est étudiée isolément afin de repérer les différents *points de vue* qui s'y expriment et les *relations* que le locuteur entretient avec ces points de vue (les relations de *responsabilité* ou association, d'*accord* et de *non-responsabilité* ou dissociation) et ainsi de déterminer la structure polyphonique de la phrase. Dans la deuxième étape, qui est l'analyse proprement textuelle, les résultats des analyses de la première étape sont réunis afin de rendre compte du réseau des différentes relations qui s'établit à travers les limites de la phrase, entre, d'une part, les divers êtres discursifs (individus susceptibles d'être tenus responsables des points de vue exprimés), et, d'autre part, les points de vue repérés.

Par la détermination de ces points de vue et relations, on obtient un point de départ explicite avec des instructions plus ou moins précises pour *l'interprétation* du texte. En procédant à ce niveau-là, on sort du cadre strictement linguistique. On se situe en effet dans une troisième étape où l'on cherchera à identifier les divers êtres discursifs et à les lier à des êtres réels afin d'arriver au sens global du texte. Sans développer davantage cette troisième étape, je tiens à signaler que c'est là, à mon avis, *un point de rencontre entre analyse linguistique et analyse littéraire fort intéressant.*

Revenons maintenant à mes tentatives d'appliquer la théorie polyphonique à des analyses textuelles (voir aussi Fløttum à paraître b).

Une des raisons de mon intérêt pour la notion de polyphonie est sa capacité à indiquer des *relations hiérarchiques* entre divers points de vue. (C'est là, bien entendu, un aspect qui n'est pas dérivé de la conception de polyphonie développée par Bakhtine dans ses études sur Dostoïewski, qui parle de points de vue ou "voix" comme étant de valeur égale, "indépendantes", "pleinement valables" (Bakhtine 1970:10-11); voir Olsen ce volume.) Cette capacité à signaler des relations hiérarchiques s'explique par le double rôle du locuteur : il constitue un point de vue lui-même et manipule les autres points de vue présents.

Cette perspective a été importante dans mes études sur le résumé de texte (Fløttum 1990). C'est que pour résumer, il faut repérer l'organisation hiérarchique de l'information du texte original et sélectionner l'information essentielle. Par rapport à des analyses de macro- et superstructures, qui sont tout à fait importantes dans cette

perspective, l'analyse polyphonique introduit une nouvelle dimension. Il semble raisonnable de supposer que pour comprendre et résumer un texte, il faut repérer les divers points de vue exprimés. Dans un article de 1992 (Fløttum 1992), je propose l'hypothèse suivante : les points de vue auxquels le locuteur s'associe sont les plus importants (ou les plus forts) et donc ceux qui doivent être conservés dans le résumé; les points de vue desquels le locuteur se dissocie sont les moins importants (ou les plus faibles) et donc ceux qui doivent être effacés. La relation d'accord occupe une position intermédiaire (quand le locuteur accepte un point de vue sans en prendre aucune responsabilité). Cette hypothèse est dans une large mesure confirmée par une analyse que j'ai entreprise sur un texte authentique, comparé avec son résumé (voir Fløttum 1992). Grosso modo, les points de vue auxquels le locuteur s'associe sont maintenus dans le résumé et les points de vue desquels il se dissocie sont omis. Bien qu'elle révèle plusieurs problèmes qui doivent être étudiés d'une manière plus approfondie, cette analyse a donné des résultats intéressants, qui justifient l'application de la théorie de la polyphonie à des textes entiers.

Ces toutes dernières années, ce sont deux autres domaines qui m'ont intéressée, à savoir la polyphonie en tant que facteur de *cohérence textuelle* et sa contribution potentielle à une *typologie textuelle* linguistiquement fondée. Considérons d'abord le domaine de la cohérence.

La cohérence textuelle constitue un objet d'étude fondamental dans la linguistique textuelle. Elle peut être assurée par divers moyens linguistiques tels que la progression thématique, les relations

anaphoriques, les isotopies, les connecteurs, etc. Ainsi nous parlerons de cohérence thématique, cohérence anaphorique, cohérence sémantique, etc. Cependant, il me semble important de prendre aussi en considération la polyphonie dans ce contexte. Le destinataire s'attend bien sûr à ce que le texte soit polyphoniquement cohérent. C'est là un facteur qui a été nettement négligé dans les études antérieures. Par conséquent, je me suis proposé d'étudier dans quelle mesure la polyphonie pourra contribuer à l'identification des réseaux textuels et ainsi de la cohérence textuelle (Fløttum à paraître a).

Les analyses entreprises portent sur un texte authentique, à savoir l'introduction du Rapport annuel de 1992 de la société française Pernod Ricard, ayant comme titre *Message du président* (voir ci-dessous). Le Rapport annuel est un document juridique, publié régulièrement par des sociétés commerciales, industrielles ou autres à la fin d'une période déterminée, qui présente les activités et les résultats d'une société pour cette période.

Ce rapport est avant tout un document économique et financier qui doit rendre compte des chiffres principaux obtenus à la fin de l'exercice en question. Il est également évident que ce document, donnant une image de la société ou de l'entreprise, constitue un facteur de marketing important. La présentation des activités passées et des perspectives pour l'avenir contribuent à l'élaboration d'un profil plus ou moins explicite de la société.

Le Rapport annuel se compose de plusieurs sous-parties, dont la partie initiale, souvent appelée *Mot du P.D.G* (président-directeur général). Cette «introduction» du rapport, qu'elle soit appelée *mot*, *message*, ou *allocution*, est normalement signée par le P.D.G. ou le

président. Formellement, le *Mot* est un texte où le P.D.G. s'adresse directement aux actionnaires.

Ce *Mot* ou *Message*, ayant un statut assez libre, assume donc la fonction d'introduction au rapport. Il peut en effet être considéré comme une sorte de résumé du rapport entier. Dans une telle perspective, il doit à la fois capter l'intérêt des lecteurs potentiels et, d'une manière claire et précise, rendre les points essentiels du contenu du rapport, de sorte que les lecteurs aient une bonne impression de l'état dans lequel se trouve la société en question. Cette double fonction semble poser des problèmes pour l'interprétation ainsi que pour la détermination du type de texte dont il s'agit. On peut se demander si l'intention principale du *Mot du P.D.G.* est de décrire pour informer et faire savoir, ou d'argumenter pour convaincre et faire croire, et dans quelle mesure cette intention se manifeste. (Pour une analyse plus élaborée du *Mot du P.D.G.*, voir Jensen 1998.)

Ce texte constitue un objet d'étude intéressant à plusieurs points de vue. C'est qu'il est souvent considéré comme particulièrement *hétérogène* et *ambigu* (voir par exemple Suomela-Salmi et Gambier, 1994 et Fløttum, Hemmingsen, Pereira 1993 et 1994). Une des raisons en est la difficulté de déterminer les participants de cette instance de communication. Dans une étude du *Mot du P.D.G.* basée sur un corpus français et finnois, Suomela-Salmi et Gambier (1994:219) affirment aussi que le *Mot* se caractérise par une *impersonnalité* touchant à la fois les destinataires et les destinataires : les destinataires sont *ambigus* (à qui renvoie le *nous* collectif ?) et les destinataires sont difficiles à désigner ou tout

simplement *absents*.

En abordant le Rapport annuel d'une manière différente des études antérieures mentionnées, j'ai essayé d'examiner dans quelle mesure on peut parler d'une *cohérence polyphonique*. Mon objectif est de montrer qu'une approche polyphonique pourra apporter de nouveaux facteurs explicatifs aux problèmes soulevés dans les études antérieures, tels que l'ambiguïté ou l'absence des interlocuteurs et l'hétérogénéité du texte. A titre d'illustration, voici un extrait, avec des marques de polyphonie explicites, telles que la négation syntaxique (voir c, f et g) et les connecteurs *par contre* (d) et *cependant* (h) :

(1) (...) **(a)** l'année 1992 a été marquée par un important désinvestissement. **(b)** La cession de la Société des Vins de France à Société d'Investissement d'Aquitaine est en ligne avec la politique choisie. **(c)** Le métier du vin de consommation courante n'est pas le nôtre (...). **(d)** Par contre, nous croyons au vin ; nous avons conservé Crus et Domaines de France et développé Orlando Wyndham. (...) **(e)** Pour 1993, les prévisions sont difficiles face aux incertitudes persistantes. **(f)** Les hypothèses pessimistes avancées ici ou là ne nous feront pas modifier la ligne : **(g)** on ne change pas une équipe qui gagne ni une stratégie qui confirme ses succès. **(h)** Nous devons cependant être très vigilants et mettre l'accent sur le renforcement de nos marques (...). **(i)** Je suis convaincu, comme de nombreux observateurs extérieurs, que Pernod Ricard est bien placé pour profiter très vite de toute reprise économique (...). (Pernod Ricard, Rapport Annuel de 1992)

Dans cette étude (Fløttum à paraître a), j'ai en effet limité mes

analyses à la négation syntaxique - l'exemple canonique de la polyphonie linguistique. Il est remarquable que, même avec un objet d'étude si limité, les analyses révèlent très clairement la structure polyphonique du texte.

La partie la plus importante et intéressante de l'analyse polyphonique (correspondant à la deuxième étape indiquée ci-dessus) est celle où nous dépassons les limites de la phrase pour examiner s'il y a une cohérence dans les relations qui s'établissent entre les êtres discursifs et les points de vue exprimés. En d'autres termes, y a-t-il une cohérence entre les points de vue auxquels s'associe le locuteur de chaque énoncé ? Peut-on parler d'une cohérence polyphonique ? Rappelons d'abord la distinction que fait Nølke (et Ducrot) entre, d'une part, *le locuteur-en-tant-que-tel*, I, qui est responsable de l'énoncé et qui n'existe que dans l'événement énonciatif, et d'autre part, *le locuteur-en-tant-qu'individu*, L, qui a une existence indépendante de l'événement énonciatif en même temps qu'il a la qualité d'être locuteur-en-tant-que-tel d'un énoncé (voir Nølke, 1994:152). Le locuteur-en-tant-que-tel de chaque énoncé peut être considéré comme l'actualisation de différentes images du locuteur-en-tant-qu'individu. Ce dernier constitue donc une unité fondamentale pour la cohérence textuelle. Alors, les divers locuteurs énonciatifs représentent-ils le même locuteur-en-tant-qu'individu, L ? Pour y répondre, je me fonde sur une règle qui doit valoir pour tout texte monologal, proposée par Nølke (1994:263) : «Le locuteur d'un énoncé d'un texte monologal est aussi responsable des énoncés précédents et suivants.» Selon cette règle, les divers locuteurs (I) sont donc des représentants du même L. Il y a cohérence polyphonique entre les points de vue auxquels le locuteur (I)

s'associe. Cette cohérence constitue le *fil conducteur* du texte. Et, en effet, l'existence de ce fil conducteur permet au locuteur de présenter des points de vue auxquels il ne s'associe pas, *sans rendre le texte contradictoire*.

On peut aussi ajouter que cette analyse indique les fonctions discursives que pourra assumer la négation polémique dans ce contexte précis. En choisissant une telle structure polyphonique, le locuteur cherche à réfuter les points de vue adversaires ainsi qu'à gagner la confiance de son allocataire.

La structure que révèle une telle analyse explique dans une large mesure l'impression de *complexité*, d'*ambiguïté* et d'*hétérogénéité* qu'un texte peut donner. Cette structure constitue une base importante pour l'interprétation d'un texte tel que le *Mot du P.D.G.*, qu'il soit question de déterminer les participants de cet acte de communication, les références précises des divers pronoms personnels utilisés ou l'origine des différents points de vue exprimés.

A mon avis, la raison pour laquelle le *Mot du P.D.G.* est considéré comme particulièrement hétérogène et peut paraître non-cohérent réside dans le fait qu'un nombre important de points de vue est présenté et que le locuteur aussi bien que l'allocataire peuvent correspondre à des institutions ou êtres réels différents. C'est que, dans le texte, il y a de multiples références à des «êtres» qui pourraient jouer des rôles importants aussi bien dans la production que dans la réception du texte, tels que *clients, collaborateurs, actionnaires, observateurs extérieurs, le Groupe, le Conseil*. Et c'est dans ce contexte que se justifie l'emploi des notions de *structure* et de *cohérence polyphoniques*, qui constituent un point de départ

explicite pour l'interprétation du texte et éventuellement pour l'identification des divers destinataires et destinataires. En effet, par l'analyse polyphonique, ce qui semble ambigu devient moins ambigu.

Ce sont ces travaux faits sur le *Mot du P.D.G.* qui sont à l'origine de mon intérêt pour la polyphonie en tant que facteur pertinent pour les typologies textuelles. A l'aide d'une analyse polyphonique élaborée sur la négation, j'ai pu caractériser le *Mot du P.D.G.* comme *polémique* plutôt que *descriptif* (Fløttum 1998a). La caractéristique de polémique se justifie par l'important échange de différents points de vue qui se réalisent dans ces textes.

Dans des études sur un autre genre de texte, *l'éditorial*, genre journalistique, j'ai développé les analyses typologiques dans la perspective polyphonique (Fløttum 1998b et à paraître c). En effet, il s'avère que l'analyse polyphonique renforce et explicite la caractéristique de *texte argumentatif* couramment attribuée à l'éditorial. Le phénomène linguistique sur lequel portent mes études est avant tout l'emploi du discours rapporté et son entourage linguistique. Voici deux extraits d'éditoriaux du Monde, contenant des exemples de différents emplois du discours rapporté avec d'autres marques de polyphonie :

(2) La nouvelle "affaire Aoun" (Le Monde 23/05/96)

(a) Il est vrai que, comme l'a rappelé le Quai d'Orsay, lorsque la France lui a accordé l'asile, le 30 août 1991, "il a été entendu que le général Aoun respecterait le devoir de réserve", ce qui implique "notamment l'abstention de toute participation à une manifestation publique". (b) Mais le

Parlement européen, faut-il le rappeler, bénéficie du statut d'extra-territorialité. **(c)** En l'autorisant à s'y rendre, la France n'aurait pas dérogé à des engagements pris auprès du gouvernement libanais lors du départ en exil du général Aoun.

Dans cet exemple, la relation d'*accord* signalée par «il est vrai» est corroborée par «comme l'a rappelé le Quai d'Orsay» (voir a), et la relation d'*association* signalée par «mais» est appuyée par la formule «faut-il le rappeler» (voir b).

Dans l'extrait suivant, nous pouvons noter l'emploi du pronom «on» (voir a) et du connecteur «cependant» (voir b):

(3) Burundi : l'urgence d'une négociation (Le Monde 09/09/96)

(...). **(a)** «Plus jamais ça !», ne cesse-t-on de répéter, en revoyant les images du massacre généralisé des Tutsis du Rwanda. **(b)** Et cependant, les velléités en atermoiements, les divers efforts déployés ici et là n'ont abouti, jusqu'à présent, qu'à des demi-mesures. **(c)** Or, (...).

En général, dans ces exemples, le discours rapporté semble, à première vue, être intégré d'une manière assez complexe et donc difficile à interpréter. Cependant, la structure polyphonique dans laquelle il se place est parfaitement claire. Le locuteur emploie du discours rapporté dans sa propre argumentation où il marque les relations entre ses propres points de vue et les points de vue externes. Ces relations sont suffisamment claires, bien que l'origine des points

de vue ne soit pas toujours évidente. Un travail interprétatif s'impose. Cependant, par les relations indiquées, la structure polyphonique nous donne déjà une base importante pour le stade interprétatif ultérieur.

Dans une analyse entreprise par Dubied et Lits (1997) sur l'évolution du genre de l'éditorial, ces chercheurs signalent que l'éditorial français a perdu sa dimension engagée. Je pense qu'une analyse entreprise dans une perspective polyphonique pourra réfuter ce jugement. C'est que l'emploi du discours rapporté avec d'autres phénomènes polyphoniques montre qu'un jeu s'organise entre divers points de vue et crée une argumentation bien dynamique et engagée. (Voir Fløttum à paraître c).

Par ces quelques petits exemples, il me semble tout à fait justifié de préconiser la polyphonie comme un facteur important dans les analyses textuelles en général et dans la problématique de la typologie textuelle en particulier. C'est cette dernière perspective que je tenterai d'élaborer dans la partie qui suit.

3. Typologies textuelles et polyphonie

En ce qui concerne les typologies textuelles, la question suivante est primordiale : un texte (séquence ou micro-texte; pour ces termes voir l'introduction) peut-il être décrit comme exemple d'un *type* à l'aide de critères linguistiques déterminés ? Les avis sont partagés, bien sûr. Mais en général, comme je l'ai déjà indiqué, il règne un important

scepticisme quant à la possibilité de déterminer de tels critères. Prenons un exemple simple tel que le connecteur *donc*, souvent caractérisé comme typique pour un texte argumentatif. Cependant, on sait bien que ce connecteur peut se trouver dans n'importe quel texte.

Bien qu'ils soient difficiles à déterminer, de tels critères linguistiques n'en constituent pas moins un objet d'étude important. Et c'est là un objet d'étude qui est aussi intéressant pour des analyses pratiques que pour une discussion théorique (cf. les études de "hovedfag" (maîtrise) faites sur des genres de textes différents - didactiques, économiques et journalistiques - entreprises par des étudiants à la Section de français à l'Université de Bergen). Mon objectif ici est de proposer la polyphonie linguistique comme un facteur contribuant à l'ancrage linguistique des typologies textuelles.

Faisons d'abord un petit détour «typologique» pour voir comment les perspectives ont changé au cours des années. Dans les années 70, Egon Werlich (1976) a proposé une typologie textuelle basée sur des *phrases types*. Cette typologie a été beaucoup critiquée, surtout à cause d'un manque de justification de la forme linguistique que prennent ces phrases types. Et on a vu se développer des essais de typologie dans une perspective nettement plus globale, comme par exemple celui qui a été proposé par T.A. van Dijk en 1980 (Van Dijk 1980). A son tour, sa notion de *superstructure* textuelle a dû subir différentes critiques, notamment pour être trop vague. Puis, dans les années 80 et 90, Jean-Michel Adam a élaboré son modèle de typologie, d'abord inspiré par Werlich aussi bien que par van Dijk, mais ensuite en opposition à ces deux linguistes, au moins partiellement.

Le modèle d'Adam, en prenant l'unité de la *séquence* comme unité de base, se situe dans une certaine mesure à un niveau intermédiaire entre phrase et texte. Adam propose cinq séquences élémentaires : les séquences *argumentative*, *narrative*, *descriptive*, *explicative* et *dialogale*. Son modèle, au moins tel qu'il est présenté dans le livre de 1992, *Les textes : types et prototypes* (Adam 1992), se veut linguistiquement fondé. Cependant, tout en considérant le modèle d'Adam comme opérationnel pour bien des contextes, je trouve que beaucoup des critères sur lesquels il est fondé ne sont pas suffisamment précis et que le rôle des *marques linguistiques* servant à définir les cinq types est vague.

Je pense toutefois que le modèle d'Adam représente une grande potentialité, mais qui n'est pas encore suffisamment exploitée. Son modèle est présenté comme modulaire, constitué de cinq modules en interaction les uns avec les autres. Ces modules sont les suivants : 1) visée illocutoire, 2) repérages énonciatifs, 3) cohésion sémantique (ces trois premiers constituent la *configuration pragmatique*), 4) connexité et 5) séquentialité (ces deux derniers sont groupés sous *suite de proposition*). A cause du lien évident avec la polyphonie, c'est le deuxième module, concernant les *repérages énonciatifs*, qui m'intéresse ici. La polyphonie concerne des faits linguistiques qui se situent tout naturellement à l'intérieur du module de repérages énonciatifs mais qui n'ont pas été suffisamment élaborés par Adam dans le cadre de sa typologie séquentielle.

Il y a en effet plusieurs raisons pour préconiser la polyphonie comme un facteur central dans ce contexte. Une des plus importantes est peut-être que la polyphonie linguistique décrit et explique de

nombreux phénomènes linguistiques différents au niveau de la phrase, qui sont tout à fait intéressants pour le niveau du texte aussi (voir introduction). Le fait que la polyphonie ait une portée si importante constitue un avantage méthodologique considérable.

Dans ce qui suit, j'essaierai de montrer comment la polyphonie peut renforcer l'ancrage linguistique d'une typologie textuelle en me basant sur deux exemples déjà présentés par Adam (1992), (voir Fløttum 1998c). Nous verrons comment la perspective polyphonique pourra compléter son modèle.

Le premier texte est un exemple journalistique de ce qu'Adam appelle une *séquence narrative* :

(4)

(a) L'IRA revendique l'attentat de Brighton : 4 morts et 30 blessés

(b) GOD SAVES MAGGIE

(c) Deux heures cinquante du matin, hier, dans la petite ville de Brighton, au sud de l'Angleterre. Au bar du Grand Hôtel, les derniers parlementaires Conservateurs se préparent à rejoindre leurs chambres. Margaret Thatcher, dans son cabinet de travail, met un point final au discours de clôture du congrès annuel de son parti. L'hôtel est habité par la presque totalité des membres de son cabinet, des hommes politiques et des députés. **(d)** Soudain, c'est l'explosion. **(e)** L'Armée Républicaine Irlandaise avait posé une bombe au troisième étage. **(f)** Margaret Thatcher est vivante, mais quatre personnes sont tuées, trente autres blessées, dont un ministre et un député. **(g)** Après la stupeur, fidèle à son image, le 1er ministre britannique annonce que le congrès continue.

(Libération, 13-14/10-1984, texte cité par Adam 1992:73).

La séquence contient toutes les catégories ou macropropositions du schéma narratif prototypique proposé par Adam : *résumé* (a), *morale* (b), *situation initiale* (c), *complication* (d), *action/évaluation* (e), *résolution* (f) et *situation finale* (g). Sauf la macroproposition *morale*, souvent située à la fin d'un texte, les macropropositions de cette séquence sont rangées dans l'ordre canonique. Ces macropropositions sont indiquées par Adam sans qu'il en donne une justification linguistique dans son analyse, qui par ailleurs semble tout à fait raisonnable, intuitivement.

Quelle pourra être la contribution de la polyphonie ici ? Un phénomène nettement polyphonique est le connecteur *mais* (voir (f)), qui signale une structure concessive et qui a une place centrale dans ce texte. En termes simples, le connecteur *mais* indique que le locuteur est d'accord avec le point de vue qui précède, sans en prendre aucune responsabilité particulière. Le plus important est pourtant que *mais* indique un contraste, en ce sens que le locuteur s'associe avec et prend la responsabilité du point de vue qui suit. Dans ce cas, il s'agit du point de vue se réalisant par *quatre personnes sont tuées, trente autres blessées (...)*. C'est là une partie de la macroproposition de *résolution* qui, avec la macroproposition de *complication*, est indiquée comme la plus importante du schéma narratif. Le connecteur *mais* souligne cette importance, mais il fait plus. Comme je l'ai déjà mentionné, il marque le point de vue (ou une partie du point de vue) considéré comme le plus important par le locuteur (point de vue auquel il s'associe), à savoir que quatre

personnes sont tuées et trente blessées. L'importance de la relation entre les deux points de vue explicités, se manifeste également par la connexion très nette avec les macropropositions déterminées par Adam comme *résumé* et *morale*: respectivement le titre (*L'IRA revendique l'attentat de Brighton : 4 morts et 30 blessés*) et le sous-titre (*God saves Maggie*). Au sous-titre (*morale*) correspond le point de vue de la *résolution* (f) que le locuteur accepte, sans en prendre la responsabilité, (à savoir le fait que *Margareth Thatcher est vivante*). Peut-être pourra-t-on voir de l'ironie aussi dans le sous-titre, surtout si l'on doit le comprendre comme *la morale*? Au titre (ou plutôt à la partie qui réfère au nombre de morts et de blessés), déterminé comme *résumé* (a) et par là la catégorie qui normalement contient l'information la plus importante, correspond le point de vue de la *résolution* (f) auquel le locuteur s'associe et dont il prend la responsabilité (à savoir le fait qu'il y a quatre morts et trente blessés).

En bref, le connecteur *mais*, dans la perspective polyphonique proposée, contribue à un ancrage linguistique et explicite de l'analyse en catégories macropropositionnelles proposée par Adam. Bien entendu, c'est là une perspective bien limitée du texte analysé. Sans pouvoir les traiter ici, je tiens à souligner que d'autres perspectives (telle que la thématique) rendraient l'analyse plus riche.

Dans un autre exemple de séquence narrative, un extrait de *La princesse sur un pois* (ibid.:32), Adam dit que les connecteurs argumentatifs soulignent les macropropositions. L'argumentation souligne l'organisation textuelle. Il serait peut-être aussi pertinent de dire que c'est la structure polyphonique qui explicite et souligne cette organisation textuelle. Elle renforce linguistiquement la

détermination de macropropositions proposée.

L'extrait suivant (5) est un exemple d'une *séquence argumentative* également analysé par Adam. Dans sa forme prototypique, une telle séquence est composée des macropropositions suivantes : une *thèse antérieure*, des *données*, des *inférences* (qui peuvent être soutenues par des *garants* et des *supports*), une *restriction* éventuelle et enfin une *conclusion* (ou *nouvelle thèse*).

Il s'agit ici d'un extrait du «discours du bon choix pour la France», donné par le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing en 1978 (voir Adam 1992: 27).

(5)

(a) Chacune de ces questions comporte une réponse claire. **(b)** Je n'ai pas à vous la dicter car nous sommes un pays de liberté, **(c)** mais je ne veux pas non plus que personne, je dis bien personne, ne puisse dire un jour qu'il aura été trompé.

(V. Giscard d'Estaing 1978, extrait cité par Adam 1992:27).

Cette séquence est bien plus complexe que la séquence narrative analysée ci-dessus. Elle est également fortement polyphonique, ce qui se manifeste par l'emploi des connecteurs tels que *car* et *mais* (voir b et c) et par la négation syntaxique (b et c). Sans entrer dans les détails de l'analyse polyphonique de cet extrait (voir Fløttum 1998c), je voudrais simplement en indiquer un petit point bien important. C'est que cette analyse que j'ai proposée *explicite* un point de vue

qu'Adam, dans son analyse à lui, signale comme une conclusion *implicite*. Il s'agit du point de vue positif *j'ai à vous la dicter* manifesté dans la proposition avec négation *Je n'ai pas à vous la dicter (...)* (b).

4. Remarques finales

Pour finir, je vais reprendre les questions posées tout au début et essayer de formuler quelques réponses qui pourront constituer un point de départ pour continuer la discussion et pour préciser les points qu'il faut étudier en vue de faire des progrès dans le domaine actuel.

Commençons par la première question : quel pourra être le rôle de la théorie de la polyphonie linguistique dans une typologie textuelle ?

En général, je postulerais que la perspective polyphonique - qui va de la phrase au texte - constitue un important apport pour la linguistique de texte en général, et en particulier pour une typologie textuelle qui se veut linguistiquement fondée. Son rôle sera donc d'*ancrer le fondement linguistique* d'une telle typologie. Il me semble que par une intégration de la théorie polyphonique dans une typologie comme celle qui est élaborée par Adam, le scepticisme souvent prononcé à l'égard des typologies textuelles pourra être contesté ou au moins atténué.

Considérons maintenant la deuxième question : qu'est-ce que la notion de polyphonie pourra ajouter à des caractéristiques courantes

telles que *narratif*, *argumentatif*, *descriptif*, *explicatif*, etc. ? Il est évident que la polyphonie ajoute *une dimension nouvelle et fructueuse au domaine énonciatif* des typologies existantes. Les repérages énonciatifs sont souvent limités à des marques de *personnes*, de *temps* et de *mode* et dans une certaine mesure de *lieu* (voir par exemple Adam 1992:23-24 et Roulet 1991:125). Si l'on prend au sérieux les catégories proposées par la théorie de la polyphonie linguistique, il semble nécessaire de réviser au moins la notion traditionnelle de *personne* et peut-être aussi les notions de *temps* et de *mode*. Les catégories d'*être discursif*, *locuteur* et *point de vue* contribuent à des distinctions nouvelles.

Ainsi se pose tout naturellement la troisième question : est-ce que la polyphonie pourra constituer le facteur central, de sorte que l'on pourra procéder à une sous-catégorisation à partir de la distinction textes polyphoniques / textes non-polyphoniques ?

Tout d'abord, il est assez difficile de concevoir des textes tout à fait non-polyphoniques. Il est également clair que certains textes sont plus polyphoniques que d'autres. Cependant, j'hésite à poser la théorie polyphonique comme LE fondement d'une typologie textuelle. Il est toutefois tentant de proposer certains points qui méritent une étude approfondie en vue de leur capacité à servir comme critères dans une telle typologie. Ces critères pourraient être, entre autres, 1) les types de construction polyphonique manifestés, 2) le nombre de points de vue, 3) les types d'être discursif manifestés et 4) les types de relation s'établissant entre points de vue et êtres discursifs. A mon avis, c'est là une perspective prometteuse pour le domaine de la typologie textuelle.

Pour finir, je tiens à souligner encore une fois l'avantage méthodologique que représente la théorie de la polyphonie. Comme je l'ai indiqué plus haut, elle a une grande portée en ce sens qu'elle décrit et explique de nombreux phénomènes linguistiques différents au niveau de la phrase, et qui à mon avis sont tout à fait intéressants pour le niveau du texte aussi. Par cette dernière réflexion, mon enthousiasme se manifeste assez nettement. Mais je dois dire que je garde un certain scepticisme aussi et qu'il y a du travail à faire avant de pouvoir déterminer l'intérêt de la polyphonie pour les études textuelles.

Il y a peut-être lieu de se demander quel est le rôle de la dimension polyphonique par rapport à d'autres dimensions telles que la structure thématique ou la structure compositionnelle, par exemple, pour analyser, interpréter et classer des textes, des textes entiers aussi bien que des micro-textes ou séquences de texte. Il semble difficile de répondre à cette question sans avoir recours à une perspective modulaire, où différents modules ou dimensions sont en interaction. Peut-être Adam a-t-il raison en disant que "la complexité textuelle est observable et abordable d'un point de vue typologique à la seule condition d'adopter un point de vue modulaire" (Adam 1992:16).

Références

Adam, J.-M. (1992): *Les textes : types et prototypes*. Paris: Nathan

Bakhtine, M. (1970): *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*. Traduit par Guy Verret.

Lausanne: Ed. L'Age de l'Homme

Bhatia, V.K. (1993): *Analysing Genre: Language Use in Professional Settings*. London/New York: Longman

Dubied, A., Lits M., 1997, "L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ?" *Pratiques* 94, p.49-61

Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*. Paris: Minuit

Fløttum, K. (1990): *Le résumé scolaire. Analyse formelle et informative*. Paris/Oslo: Didier Erudition/Solum

Fløttum, K. (1992): "Polyphonic structure", in: A.-C. Lindeberg et al. (éds), *Nordic Research on Text and Discourse*. Åbo Academy Press, 161-172

Fløttum, K. (1998a): "Le Mot du P.D.G. - descriptif ou polémique". Y. Gambier (éd.): *Discours professionnels en français*. Berne: P. Lang (105-122)

Fløttum, K. (1998b): "The Editorial - a heterogeneous genre". In L.Lundquist et al. (eds), *Proceedings of the 11 th European Symposium on Language for Special Purposes, Copenhagen 1997*, Copenhagen Business School, Vol. I (221-230)

Fløttum, K. (1998c): «Teksttype og polyfoni». *Hermes* 20 (59-78)

Fløttum, K. (à paraître a): «Cohérence textuelle et polyphonie». B. Caron (éd.), *Actes du 16e Congrès International des Linguistes* (Paris 1997). CD-ROM. Oxford: Elsevier Sciences

Fløttum, K. (à paraître b): «Linguistic polyphony - an introduction and some applications», in O. Dysthe (ed): *The dialogical perspective and Bakhtin*

Fløttum, K. (à paraître c): «Le discours rapporté dans l'éditorial».

Actes du XXIIe Congrès international de Linguistique et
Philologie romanes (Bruxelles 23-29/07/98)

Fløttum, K. (à paraître d): «De la phrase au texte : un pas en arrière
ou une perspective prometteuse pour la linguistique textuelle
?» Intervention à la Table Ronde «La linguistique textuelle -
est-ce une linguistique ?» Actes du XXIIe Congrès
international de Linguistique et Philologie romanes (Bruxelles
23-29/07/98)

Fløttum, K., Hemmingsen, I., Pereira, U. P. (1993) :
Styrets/styreformanns beretning. Working Papers from
Rogaland University Center. Stavanger : Høgskolesenteret i
Rogaland

Fløttum, K., Hemmingsen, I., Pereira, U.P.(1994) : «Readability in
English, French and German ‘Chairman’s Statements’», dans M.
BREKKE et al. (eds) : *Applications and Implications of
Current LSP Research*. Vol. II. Bergen, pp.729-737

Frandsen, F. (1998): “Tekst, sekvens og heterogeneitet.” *Hermes* 20
(9-40)

Jensen, D. (1998): *Mouvements argumentatifs dans le MOT du
P.D.G.* Mémoire de maîtrise.

Bergen: Université de Bergen

Laurendeau, P. (1990): “Vers une typologie des tendanciels
discursifs”. *Protée* printemps 1990 (125-133)

Nølke, H. (1989): *POLYFONI. En sprogteoretisk indføring*. ARK 48.
København: Handelshøjskolen i København

Nølke, H. (1994): *Linguistique modulaire : de la forme au sens*.
Louvain : Peeters

Nølke, H. (ce volume): “La polyphonie : analyses littéraire et linguistique.”

Olsen, Michel (ce volume): “Polyphonie et monologue intérieur.”

Petitjean, A. (1989): “Les typologies textuelles”. *Pratiques* 62(86-125)

Roulet, E. (1991): “Une approche discursive de l’hétérogénéité discursive”. *Etudes de linguistique appliquée* 83 (117-130)

Suomela-Salmi, E. & Gambier, Y. (1994): « Le Mot du PDG : un leurre franco-finlandais», dans S. Moirand et al. : *Parcours linguistiques de discours spécialisés*.

Berne : P. Lang (219-230)

Swales, J. (1990): *Genre Analysis - English in Academic and Research Settings*. Cambridge: Cambridge University Press

Van Dijk, T.A. (1980): *Macrostructures*. Hillsdale, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates, Publ.

Werlich, E. (1976): *A Text Grammar of English*. Heidelberg: Quelle & Meyer